

Touring Assistance bilan été 2026

Old Man Show Bernard Melchior

Restaurant Libanais La Maison de l'ARZ

Exposition Yuko Nakaya



Anny DIMELOW
Rédactrice en chef
anny.dimelow@telenet.be

SOMMAIRE

Touring Assistance
bilan été 2026

Voitures électriques
plus d'accidents avec
des usagers
vulnérables

Old Man Show
Bernard Melchior

Cigarettes au
1 janvier 2027
Précisions de l'équipe
du Ministre Frank
Vandenbroucke

Restaurant Libanais
La Maison de l'ARZ

Exposition Yuko
Nakaya

Touring Assistance Voyage : un été chaud et une forte hausse des pannes

L'été particulièrement chaud s'est traduit par une forte hausse du nombre d'interventions de Touring Assistance Voyage. « Le nombre d'interventions a augmenté de pas moins de 21 % par rapport à 2025. Durant les mois de juillet et août, le nombre de dossiers médicaux a progressé de 7,3 %, pour atteindre 1.834 dossiers. Les interventions techniques ont augmenté encore plus fortement, de 23 %, pour atteindre 9.110 dossiers.

Touring a également reçu de nombreux appels d'information à la suite des incendies de forêt dans le sud de l'Europe. Les voyageurs souhaitent principalement savoir si leur destination était sûre et comment réagir en cas d'urgence.

En Belgique, Touring a enregistré quelque 112.000 appels pour une assistance technique pendant les vacances d'été.

NOMBRE – VACANCES D'ÉTÉ	2025	2026
Appels	47.890	45.479
Interventions (dossiers)	9.255	11.232
Personnes rapatriées	1.142	1.187
Véhicules rapatriés	1.282	1.268
Dossiers techniques	7.436	9.110
Dossiers médicaux	1.710	1.834

Touring : « Comme l'année dernière, les fortes chaleurs persistantes ont eu un impact important sur le nombre de dossiers médicaux. Nous avons notamment enregistré les habituels problèmes gastro-intestinaux ainsi que des cas de déshydratation. Nous avons également enregistré plusieurs problèmes cardiologiques : malgré les fortes températures, certaines personnes continuent à pratiquer des activités sportives très intensives.

Enfin, nous avons pris en charge un nombre important de personnes victimes d'un coup de chaleur, nécessitant souvent une hospitalisation. En raison de problèmes médicaux graves, 1.187 personnes ont dû être rapatriées en Belgique. »

La majorité des appels pour des problèmes médicaux provenaient de France, d'Espagne, de Turquie, de Grèce et d'Italie, ce qui

n'est guère surprenant puisqu'il s'agit de destinations particulièrement prisées des vacanciers.

Les interventions pour des pannes automobiles ont fortement augmenté. Cette hausse n'était pas inattendue compte tenu des fortes suffisante, ainsi que des niveaux corrects de liquide de frein et de liquide de refroidissement sont essentiels pour réduire le risque de panne et éviter de mauvaises surprises pendant les vacances.

Comme les années précédentes, Touring a renforcé son dispositif d'assistance durant les vacances d'été en déployant dans le sud de la France une

chaleurs qui ont touché l'Europe cet été. Mais Touring s'y était préparé : une enquête réalisée précédemment dans le cadre de notre Baromètre des vacances avait déjà montré qu'un nombre sensiblement plus élevé de personnes prévoyaient cette année de partir en vacances en voiture.

Touring continue donc d'insister sur l'importance de faire contrôler son véhicule avant le départ. Une batterie en bon état, des pneus présentant une pression correcte et une profondeur de sculpture
équipe composée de ses propres patrouilleurs.

Leur présence sur place a une nouvelle fois démontré toute son utilité : plus de 450 pannes ont été prises en charge et huit pannes sur dix ont pu être résolues immédiatement sur place.

Il s'agit d'un avantage particulièrement important durant la haute saison, lorsque les garages locaux sont souvent surchargés.

La majorité des appels pour une assistance technique provenaient de France, d'Espagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Allemagne.



SOYEZ NOS " MISS " ET "MR" VINTAGE
lors de notre soirée



SAMEDI 12 SEPTEMBRE
à partir de 19h

Cigarettes : vente autorisée dans les grandes surfaces à partir du 1er janvier 2027

À partir du **1er janvier 2027**, la vente de cigarettes sera à nouveau autorisée dans les **grandes surfaces**, conformément aux nouvelles dispositions prévues par la réglementation.

Afin d'obtenir une clarification officielle sur cette évolution et de connaître la position du Ministre de la Santé, **nous avons demandé l'avis de Monsieur Frank Vandenbroucke, Ministre de la Santé.**

C'est **son équipe** qui nous a répondu au nom du Ministre.

Nous souhaitons donc vous faire partager ci-dessous **la réponse officielle reçue de son cabinet**, afin d'apporter à chacun les informations et précisions nécessaires concernant la vente de cigarettes dans les grandes surfaces à partir du **1er janvier 2027**. Nous remercions le cabinet du Ministre Frank Vandenbroucke pour sa réponse et pour les éclaircissements apportés à notre demande.

Madame Dimelow,

Nous vous remercions pour votre message. Nous constatons cependant que les informations dont vous disposez ne sont pas correctes.

En effet, la vente de cigarettes a déjà été interdite dans les supermarchés par la loi du 21 mars 2024 modifiant la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits. En raison d'un arrêt de la Cour constitutionnelle, les produits du tabac **feront leur retour** dans les supermarchés le 1er janvier 2027. Il s'agit donc du rétablissement d'une situation antérieure. Plusieurs requérants, dont la société Philip Morris et Buurtsuper.be, l'union professionnelle flamande des franchisés de la grande distribution, avaient saisi la Cour constitutionnelle pour faire annuler plusieurs dispositions de la loi du 21 mars 2024. Dans son arrêt du 6 novembre 2025, la Cour a rejeté la majorité des griefs des requérants et a uniquement annulé l'interdiction de vente de tabac imposée aux magasins de plus de 400 m². La Cour a estimé qu'il y avait discrimination entre différents types de commerces, sans remettre en question l'enjeu sanitaire de la mesure.

Afin de ne pas compromettre l'objectif de protection de la santé publique, la Cour constitutionnelle a laissé au législateur jusqu'à la fin de l'année 2026 pour modifier l'article de loi jugé discriminatoire. Cependant, le ministre de la Santé publique n'est pas parvenu à un accord avec ses partenaires gouvernementaux. Ainsi, la vente de tabac dans les supermarchés sera de nouveau possible à partir du 1er janvier 2027, à notre grand regret. Les autres dispositions de la loi sont par contre maintenues.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et vous transmettons, madame Dimelow, nos meilleures salutations. L'équipe du ministre

OLD MAN SHOW

Je vous propose de venir chez vous jouer mon spectacle d'humour et d'imitations sur la politique belge (mais pas que...). Une soixantaine de personnages hauts en couleur, dont Elio Di Rupo, Bart De Wever, Emmanuel Macron, Vladimir Poutine, Donald Trump, Kevin De Bruyne, Arno...

Invitez vos amis dans votre salon et nous nous occupons du reste !

Durée du spectacle : 1h20 – Prix : 300€ (déplacement compris dans toute la Belgique).

Contactez-moi en mp ou par email : bermelchior@gmail.com pour les détails pratiques.

Invitez vos amis dans votre
salon et nous nous occupons
du reste !

OLD MAN SHOW !

Bernard Melchior
accompagné par
Véronique Sonnevile



Spectacle d'humour et d'imitations sur la politique belge, mais pas que...
Durée du spectacle : 1h20 – Prix : 300€ -
(déplacement compris dans toute la Belgique)
Contact : bermelchior@gmail.com

Les voitures électriques plus souvent impliquées dans des accidents avec un usager vulnérable

Une nouvelle étude de l'institut Vias montre que certains modèles sont trop silencieux à faible vitesse

42% des accidents de voitures électriques impliquent un usager vulnérable contre 27% pour tous les types de voitures. A vitesse réduite, les modèles électriques émettent moins de bruit, sont détectés plus tardivement et sont plus difficiles à localiser que les véhicules thermiques. Pour compenser ce silence, elles doivent légalement émettre un bruit à faible vitesse. Une nouvelle étude de l'institut Vias montre toutefois que ce bruit n'est pas toujours assez puissant et en plus, il diffère énormément d'une marque à l'autre. Vias plaide pour un relèvement de la norme minimale de ce bruit et une harmonisation entre marques.

Ces 5 dernières années, la proportion de voitures électriques ou hybrides en Belgique est passée de 3% à plus de 20%. En 2025, 42% des accidents de voitures électriques ont impliqué un piéton ou un cycliste contre 27% pour tous les types de voitures. Même si l'absence de bruit n'est pas nécessairement la cause de tous les accidents, cela peut jouer un rôle.

L'étude menée par l'institut Vias a pour objectif d'analyser si le bruit plus faible émis par les véhicules électriques et hybrides peut avoir un impact sur la sécurité des usagers vulnérables. Un accent particulier a été mis sur les personnes atteintes de déficience visuelle, premières concernées par cette question. Notons que pour tenter de palier le silence des véhicules électriques, le système AVAS (« Acoustic Vehicle Alerting System ») a été instauré par l'Union Européenne. Il s'agit d'un son artificiel dont sont équipés tous les véhicules électriques récents, mais son efficacité est parfois remise en cause.

Le volet pratique de l'étude est composé de deux volets. La 1^{re} partie a consisté à effectuer des mesures de bruit au passage de voitures de différents types sur un circuit fermé. Dans la 2^e partie de l'étude, les participants ont écouté des pistes sonores avec un casque et devaient indiquer quand ils entendaient arriver les voitures (thermiques et électriques).

1. Mesures sonores : différences entre les modèles électriques

Différentes mesures sonores ont été réalisées sur un circuit avec 5 véhicules (3 thermiques, 2 électriques) effectuant différentes manœuvres (passages à vitesses constantes, ralentissement, accélération, recul).

Les résultats montrent qu'à 10 km/h, les voitures thermiques ont une puissance sonore similaire entre elles (environ 55 dB), alors que les voitures électriques dont le système AVAS est actif sont différentes, l'une étant plus puissante, l'autre étant moins puissante. Cela prouve que les systèmes AVAS ne se valent pas forcément entre eux. Comme la nature du son et la puissance sonore sont laissées à l'appréciation du constructeur tant que celui-ci respecte les niveaux sonores minimum prescrits, il y a des différences notables d'un constructeur à un autre.

2. A 20 km/h, 1 voiture hybride sur 5 n'est pas détectée

Dans la seconde expérience menée dans le cadre de cette étude, 70 participants ont écouté des enregistrements de trois véhicules (électrique, thermique et hybride) passant à différentes vitesses dans des niveaux de bruit d'arrière-fond variés (faible, moyen et élevé). L'échantillon était composé à moitié de personnes aveugles ou malvoyantes. Les participants devaient appuyer sur un bouton dès qu'ils étaient sûrs d'avoir détecté une voiture. Le tableau ci-dessous présente la proportion de voitures non détectées en fonction de leur vitesse.

Proportion de voitures non détectées

	Voitures thermiques	Voitures hybrides	Voitures électriques
10 km/h	27%	38%	32%
20 km/h	11%	18%	7%
30 km/h	3%	7%	5%

A 10 km/h, les voitures hybrides et électriques sont plus souvent passées inaperçues que les modèles thermiques. A partir de 20 km/h, ce sont les voitures hybrides qui obtiennent les moins bons résultats. A 20 km/h, par exemple, 18% sont passées inaperçues contre 11% pour les thermiques et 7% pour les électriques. La voiture hybride était moins détectable, en particulier dans des environnements bruyants. Les personnes aveugles ou malvoyantes ont eu un peu plus de difficultés que le groupe contrôle à détecter les voitures lorsqu'il y avait peu de bruit de fond. En revanche, quand le bruit de fond était élevé, elles détectaient mieux les voitures que les autres, probablement parce qu'elles sont plus entraînées à distinguer les différentes sources de bruit.

Cette expérience a donc montré qu'une proportion importante de voitures étaient détectées trop tard, voire pas du tout, en particulier dans des conditions avec un bruit ambiant moyen ou élevé. Cela signifie que dans des zones urbaines, les voitures sont souvent trop difficiles à détecter pour assurer la sécurité des piétons, ce qui peut mener à des situations dangereuses, notamment lors de la traversée.

Conclusion

A faible vitesse, les voitures ne sont pas toujours détectées à temps par les usagers vulnérables, en particulier les personnes aveugles ou malvoyantes. Ils les considèrent d'ailleurs comme une véritable source de stress. Les systèmes AVAS ont la possibilité de rendre une voiture silencieuse tout aussi bruyante qu'une voiture thermique, mais les résultats diffèrent en fonction du type d'AVAS : tous les bruits artificiels ne se valent pas. C'est pourquoi cette étude préconise principalement une évolution du système dans plusieurs domaines: uniformisation du bruit utilisé, augmentation du seuil minimal de volume (en restant dans des proportions raisonnables pour éviter d'augmenter la pollution sonore) et focalisation sur les fréquences plus efficaces pour améliorer la détectabilité de ces véhicules. L'uniformisation du système AVAS permettrait aux piétons d'associer un son spécifique aux voitures électriques. La Belgique pourrait jouer un rôle de pionnière en soulevant cette question au niveau européen.

Selon la Ligue Braille, « *Depuis plusieurs années, nos membres et instructeurs en mobilité nous alertent sur les risques des véhicules électriques. Nous ne sommes donc pas surpris par les chiffres relayés par l'étude. En effet, lorsqu'elles se déplacent, les personnes aveugles et malvoyantes utilisent l'ouïe pour se repérer et anticiper les éventuels dangers. Ne pas entendre une voiture arriver constitue donc une véritable entrave à leur liberté de se déplacer et renforce le sentiment d'insécurité. Nous plaçons donc aussi pour une harmonisation des systèmes AVAS et le renforcement*

de leur efficacité afin que la transition vers une mobilité plus durable soit pleinement inclusive et tienne compte de la spécificité des besoins des personnes en situation de handicap visuel. Il est impératif d'agir dès maintenant pour légiférer au niveau européen et imposer aux constructeurs de tenir compte de tous les usagers ».

Pour le ministre fédéral de la Mobilité Jean-Luc Crucke, « *La transition vers une mobilité plus propre est indispensable, mais elle doit aussi être une transition sûre. Le silence des véhicules électriques est un progrès en matière de nuisances sonores. Mais s'il crée, dans certaines situations, un risque supplémentaire pour les piétons, les cyclistes ou les personnes malvoyantes, nous devons être capables d'adapter intelligemment les règles. Si un ajustement limité et proportionné permet de mieux protéger les usagers vulnérables sans recréer les nuisances que nous voulons précisément réduire, il mérite d'être sérieusement étudié. Réussir la transition, c'est aussi savoir avancer, évaluer et, lorsque c'est nécessaire, ajuster.* »



149^{ème} Marché de Jette

Photos Félicien THIRY

LA MAISON DE L'ARZ



Le restaurant et traiteur « **La Maison de L'Arz** » situé à Uccle à « Fort Jaco » propose une cuisine libanaise principalement des spécialités authentiques de Beyrouth, incluant des mezzés chauds et froids faits maison « feuille de vigne farcies aux légumes et au riz » à 8,00 euros , des grillades parfumées « Brochettes d'agneaux grillée aux épices Libanaises » à 17,00 euros ainsi que des options végétariennes, côté vin, ne quittons pas le Liban



et dégustons le " Château Kfraya" en rouge , blanc ou rosé au verre à 5,00 euros ou en bouteille, en dessert « Aich Le Saraya à base de pain caramélisé, fleur d'orangé et crème de lait » à

3,00 euros, excellent service et cuisine ouverte, terrasse par beau temps.

La Maison de L'Artz
Chaussée de Waterloo, 1384 G 1180 Bruxelles 0475/75/55/33

Texte et photos Fabien SEBO





Une nouvelle enseigne belge s'installe à Anderlecht. Extra Shop ouvrira, ce vendredi 21 août à 10h, un magasin de 1 455 m² au sein du Shopping Cora, Drève Olympique. Il s'agira de sa deuxième adresse en Région bruxelloise, après Evere, et de son 49e magasin en Belgique.

Cette ouverture est une actualité concrète pour la commune : elle s'accompagne de la création de

sept à neuf emplois locaux et contribue à la nouvelle dynamique commerciale de ce site bien connu des Bruxellois. Jusqu'à présent absente d'Anderlecht, l'enseigne familiale y proposera une large gamme de produits non alimentaires accessibles, allant de l'entretien et des cosmétiques à la décoration, au petit mobilier et aux collections saisonnières.

Nous avons questionné Monsieur le Bourgmestre d'Anderlecht pour avoir son avis. Voici sa réponse :



Madame,

Votre message m'est bien parvenu.

Je suis particulièrement heureux que le Shopping Cora poursuive sa reconversion. L'annonce de la fin de l'activité de l'hypermarché a été un traumatisme important, en particulier pour tous ceux qui y travaillaient.

Aujourd'hui, de nombreuses enseignes renommées rejoignent le nouveau concept. Extra Shop en fait partie.

Ca montre une fois de plus le potentiel et l'attractivité commerciale de cette partie de la ville. Bien à vous,

Fabrice Cumps



MÊME EN ÉCOSSE
je lis le
Bruxelles News

